



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

### Compte-rendu détaillé

**Présents** : M. G. GEOFFROY - Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS –  
Mme C. LAFONT - M. E. ALAMAMY - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET - M. F. AUZANNEAU  
Mme E. NOËL - M-L. PINGARD - Mme P. DUPUIS - M. P. CHAREIL

**Absents représentés** :

**Absents excusés** : M. D. ROUSSAUX - M. Y. LERAY

oooooooooooooooooooooooooooo

M. Guy GEOFFROY, Président du CCAS ouvre la séance à 18H30

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT**

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION N° 1 – Election du Vice-Président du CCAS**

Suite au décès de M. Patrick SEDARD, Vice-Président du CCAS survenu le 26 juillet dernier il convient d'élire un nouveau Vice-Président conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cette élection aura lieu à bulletin secret à la majorité des votants (article R 123-18 du CASF).

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à cette élection.

M. le Président du CCAS, G. GEOFFROY, propose la candidature de Mme GOTIN Murielle

**Vote approuvé à l'unanimité**

Mme GOTIN Murielle est élue Vice-Présidente.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2 – Election du Vice-Président Délégué du CCAS**

Suite au décès de M. Patrick SEDARD, Vice-Président du CCAS, survenu le 26 juillet dernier il convient d'élire un Vice-Président délégué afin d'assurer la continuité de fonctionnement du CCAS.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles le vice-président délégué est chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de ce dernier.

Cette élection aura lieu à bulletin secret à la majorité des votants (article R 123-18 du CASF).

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à cette élection.

M. le Président du CCAS, G. GEOFFROY, propose la candidature de M. ALAMAMY Eric.

**Vote approuvé à l'unanimité**

M. ALAMAMY Eric est élu Vice-Président délégué.

### **DÉLIBÉRATION N° 3 – Admission en non-valeur 2022 des titres du budget du Centre Communal d’Action Social**

Le comptable public sollicite, pour l’exercice budgétaire 2022, l’inscription en non-valeur de la somme de 188,20€.

L’admission en non-valeur est une mesure d’ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Ces créances correspondent à des prestations de portage de repas dont le comptable public n’a pas pu effectuer le recouvrement en raison du décès du débiteur.

En application des règles comptables, les créances ont été provisionnées et sont inscrites au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal du CCAS.

**Vote approuvé à l’unanimité**

### **DÉLIBÉRATION N° 4 – Admission en non-valeur 2022 des titres du budget du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile – SAAD**

Le comptable public sollicite, pour l’exercice budgétaire 2022, l’inscription en non-valeur de la somme de 767.78 €.

L’admission en non-valeur est une mesure d’ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Ces créances correspondent à des prestations d’aide à domicile dont le comptable public n’a pas pu effectuer le recouvrement en raison du décès ou de l’insolvabilité du débiteur.

En application des règles comptables, les créances ont été provisionnées et sont inscrites au compte 6542 « créances éteintes » du budget annexe du SAAD

**Vote approuvé à l’unanimité**

### **DÉLIBÉRATION N° 5 - Attribution des aides facultatives**

**Aides financières** : dossiers présentés 7 – dossiers acceptés 6

6 dossiers : **Pour : 13** - Contre : 0 - Abstention : 0

1 dossier : Pour : 0 – Partiel : 0 - **Contre 12** - **Abstention 1**

<b>DÉCISION</b>						
	<b>Dossiers présentés</b>	<i>partiel</i>	<i>rejet</i>	<i>prêt</i>	<i>report</i>	<b>Dossiers acceptés</b>
Alimentation		0	0	0	0	0
Assurances		0	0	0	0	0
CAP		0	0	0	0	0
Divers		0	0	0	0	0
Eau	<b>1</b>	0	<b>1</b>	0	0	0
Energie		0	0	0	0	0
Formation		0	0	0	0	0
Handicapé		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	0
Loyer	<b>5</b>	0	0	0	0	<b>5</b>
Municipalité	<b>1</b>	0	0	0	0	<b>1</b>
Obsèques		0	0	0	0	0
Régul.charges		0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0
Transport		0	0	0	0	0
Taxes		0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

Montant total sollicité : 2 856,97 €

Montant total accordé : 2 249.43 €

## INFORMATIONS :

- Chiffre clé de France Services :
  - Ouverture en Février 2022.
  - De février à septembre : 1635 personnes reçues.
  - 233 visites par mois / 11 personnes par d'ouverture.
  - 66 % des demandes traitées en moins de 20 minutes.
  - Les principaux partenaires sollicités sont : le Ministère de l'Intérieur, la CPAM et la CAF.
  
- Des permanences PLIE – **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** - vont être mises en place :
  - Le but est de faciliter l'accès à l'emploi stable et durable.
  - L'objectif étant d'accompagner les jeunes vers un emploi de plus de 6 mois.
  - 20 % des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires du RSA de Sénart résident à Combs la Ville.
  
- Projet de boutique solidaire au Lycée Professionnel Jacques Prévert.
  
- Souhait d'Idalion d'intégrer le Conseil d'administration en remplacement de l'APF.
  
- Il a été proposé à un couple de personnes âgées de participer à la sortie « seniors Philadelphia ». Cette sortie est prise en charge par le CCAS.
  
- 3 nuits d'hôtel ont été délivrées pour une jeune.
  
- Distribution des colis aux Séniors du 5 au 8 décembre.
  
- Les Restos du Cœur : les inscriptions viennent de démarrer pour la campagne d'hiver.
  - 340 familles déjà inscrites (hiver 2021/2022 - 402 familles étaient inscrites).
  - Sur la campagne d'été 2022 – 539 familles étaient inscrites dont 277 familles originaires de Combs la Ville. Beaucoup de femme seule avec enfant.
  - Les Restos du Cœur assurent également des cours de Français, une aide à la recherche d'emploi et une aide à la laverie en partenariat avec le CCAS.
  
- Dates des prochains CA.
  
- CAP du mois d'octobre : 720 €

La séance est levée à 20h00